

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2021



Valor  
Aisne

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE  
TRAITEMENT DES DÉCHETS  
MÉNAGERS DE L'AISNE



TRANSFERT



TRI



COMPOSTAGE



STOCKAGE ET  
VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE





L'année 2021 s'est déroulée dans un contexte professionnel et économique encore marqué par la crise sanitaire de la COVID-19.

La pandémie mondiale a eu de réels impacts sur la production et la gestion des déchets. Les tonnages, notamment ceux collectés dans les déchetteries, ont augmenté de manière considérable avec une hausse de 35% par rapport à 2020, année artificiellement basse. En partie liée à la reprise de l'économie et de l'activité, cette évolution sera à surveiller d'autant que le gisement des encombrants est le premier concerné. Uniquement traités en installation de stockage pour les déchets non dangereux, ces encombrants subissent fortement les impacts liés à la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes.

Afin de pouvoir en limiter les conséquences, une étude de caractérisation des encombrants de déchetteries a été menée cette année et a permis d'identifier les gisements encore détournables et valorisables. Les résultats laissent entrevoir des pistes de travail sur, en moyenne, les 2/3 du contenu d'une benne.

L'autre bataille à mener ces prochaines années pour réduire le recours au stockage concerne les biodéchets. Le Syndicat a poursuivi tout au long de l'année la concertation initiée en 2020 avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les premiers ateliers thématiques ont été le lieu d'échanges riches et constructifs et permettent déjà d'envisager de premières pistes d'actions.

Cette année 2021, nous avons aussi mis toute notre énergie sur la modernisation de notre outil de tri pour accueillir l'extension des consignes de tri. La mise en œuvre de ce projet vise à simplifier le geste de tri des habitants et à augmenter les quantités de matériaux triés. L'ajout de nouvelles machines de tri optique et d'un système d'extraction des films permet la captation de tous les emballages en plastique. Cette phase de travaux achevée, le lancement d'une grande campagne de communication harmonisée à l'échelle départementale a pu être déployée dès le mois de septembre. Désormais, le message est simple pour les Axonais : tous les emballages et papiers se trient. Après trois mois de mise en œuvre, ce changement des consignes de tri semble recevoir un franc succès avec en moyenne 7 kg supplémentaires d'emballages et papiers triés par an par habitant.

Les projets liés à l'extension des consignes de tri se poursuivront l'année prochaine avec la modification du centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain, transformé en centre de préparation pour le site d'Urvillers et la réalisation d'un premier bilan global, qui je l'espère sera positif.

**Éric Delhaye**  
Président de Valor'Aisne

## 04 › 11

### PRÉSENTATION

- Le service public de traitement des déchets ménagers
- Un fonctionnement démocratique
- Les adhérents
- Chiffres clés 2021
- Évènements marquants
- Évolution des tonnages de déchets ménagers traités par Valor'Aisne
- Localisation des sites de traitement de Valor'Aisne
- Le processus de traitement

## 12 › 13

### PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Engagement en faveur de l'Économie Circulaire
- Sensibilisation du grand public
- Visites des centres de tri
- Animation d'une démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)
- Appel à projets pour les élèves de cycle 3

## 14 › 16

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

- Travaux de modernisation
- Externalisation de la collecte sélective
- Une large campagne de communication
- Un premier bilan encourageant

## 17 › 19

### TRI

- La collecte par les intercommunalités
- Un maillage de centres de tri
- Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain
- Le centre de tri d'Urvillers
- Les performances de tri des papiers et emballages hors verre
- Comparaison nationale
- La valorisation matière

## 20

### COMPOSTAGE

- Le compostage des déchets organiques

## 21 › 23

### DÉCHETTERIES

- Des tonnages en forte hausse
- Étude sur la mutualisation du transport des bennes de déchetteries
- Bilan 2021
- Campagne de caractérisation des encombrants de déchetteries
- Réflexion départementale sur la gestion des déchets verts
- Éco-Mobilier : un nouveau barème de soutiens

## 24

### TRANSFERT

- Le transfert des déchets
- Les tonnages transférés

## 24 › 27

### ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

- La valorisation énergétique
- Le stockage

## 28 › 29

### PROJETS

- ÉcoCentre à Grisolles
- Étude sur la mutualisation du transport des bennes de déchetteries
- Poursuite de la démarche de concertation territoriale autour de la matière organique
- De nouvelles REP à venir
- Reprise de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le Laonnois
- Extension des consignes de tri

## 30 › 31

### RESSOURCES HUMAINES

- L'équipe

## 32 › 35

### FINANCES

- Les dépenses
- Les recettes
- Mode de calcul de la contribution
- Indicateurs financiers

# PRÉSENTATION

## LE SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, Valor'Aisne, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne est compétent en matière de traitement des déchets ménagers: transfert, tri, compostage, stockage et valorisation énergétique. Au 31 décembre 2021, il couvre 97 % de la population totale de l'Aisne, soit environ 529 000 habitants.

## UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Les collectivités qui adhèrent à Valor'Aisne transfèrent leur compétence de traitement des déchets ménagers, la compétence collecte est conservée. Des délégués désignés dans chaque collectivité se réunissent périodiquement en Comité Syndical pour examiner les projets et établir les grandes orientations à suivre.

### PRÉSIDENT

Éric Delhaye

### COMITÉ SYNDICAL

16 collectivités membres, 6 réunions en 2021, 68 titulaires et 68 suppléants

### BUREAU

7 réunions en 2021, 16 membres dont 7 vice-présidents

### 7 COMMISSIONS

- Économie Circulaire - Communication
- Traitement des flux de déchetteries
- Valorisation Matière et Organique
- Transport et Transfert
- Traitement des déchets résiduels de porte-à-porte
- Coopérations territoriales
- Finances

Au 1<sup>er</sup> mars 2021, le périmètre du syndicat évolue avec **l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache** pour ses 30 communes (environ 7 500 habitants).



**Stéphane Linier**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Commission Finances



**Marc Couteau**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Commission Transport et Transfert



**Dominique Ignaszak**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Commission Traitement des flux de déchetteries



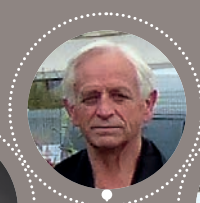
**Éric Delhaye**  
Président



**Jean-Paul Renaux**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Commission Économie Circulaire – Communication



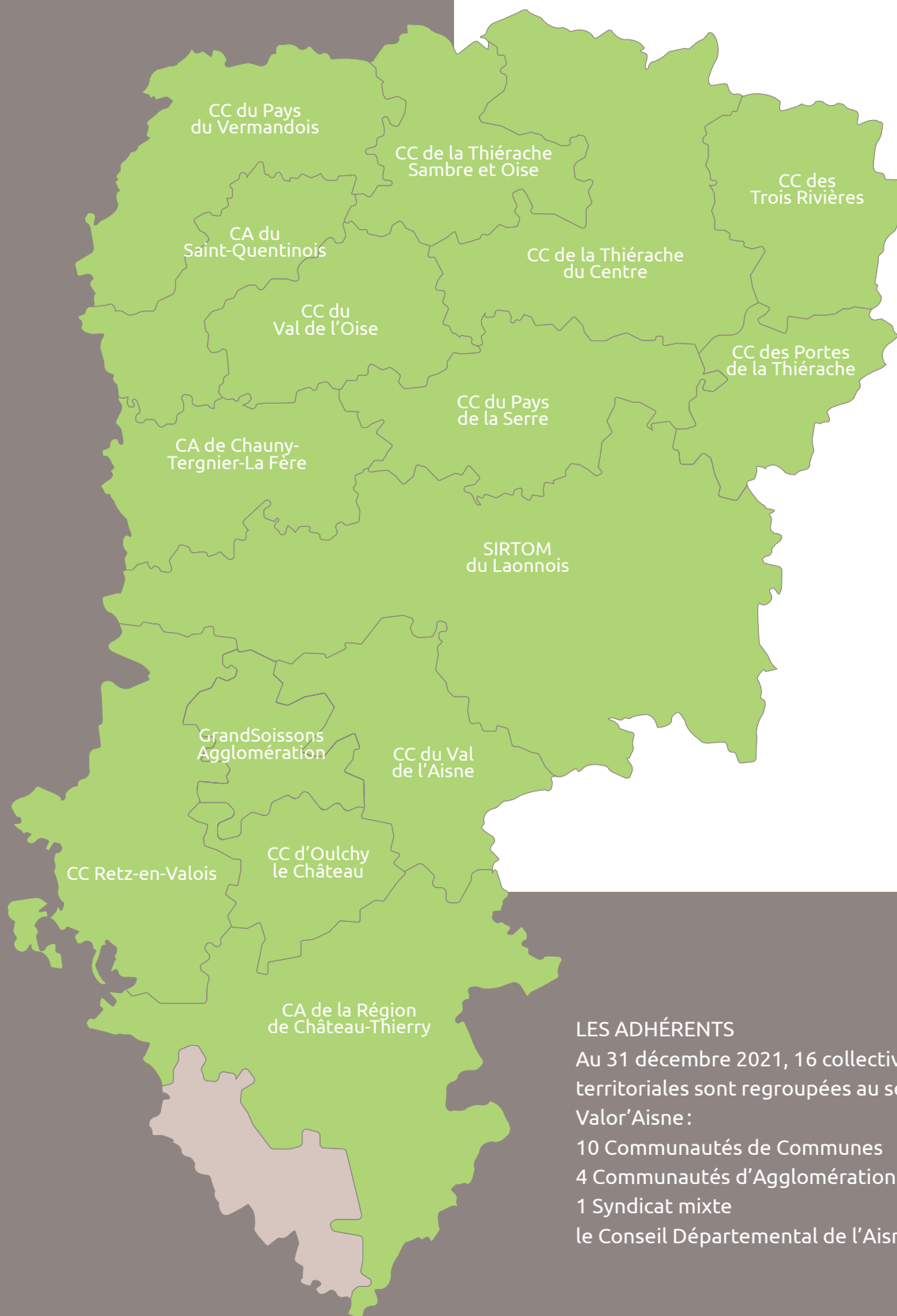
**Jean-Marc Weber**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Commission Valorisation Matière et Organique



**Claude Jacquin**  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
Commission Traitement des déchets résiduels de porte-à-porte



**Carole Ribeiro**  
6<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Commission Coopérations Territoriales



### LES ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2021, 16 collectivités territoriales sont regroupées au sein de Valor'Aisne :

- 10 Communautés de Communes
- 4 Communautés d'Agglomération
- 1 Syndicat mixte

le Conseil Départemental de l'Aisne

CC : Communauté de Communes

CA : Communauté d'Agglomération

Territoires couverts par Valor'Aisne

CC n'adhérant pas à Valor'Aisne

# CHIFFRES CLÉS

DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT

**301 323**  
TONNES

**149 375**  
TONNES  
COLLECTÉES EN  
DÉCHETTERIES

**151 948**  
TONNES  
COLLECTÉES EN  
PORTE-À-PORTE

**55 841**  
TONNES  
EN VALORISATION  
MATIÈRE

**59 598**  
TONNES  
EN VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE

**VALORISATION  
DES DÉCHETS**

**41 869**  
TONNES  
EN VALORISATION  
ORGANIQUE

**17 982**  
TONNES  
EN VALORISATION  
MATIÈRE ET/OU  
ÉNERGÉTIQUE

**126 032**  
TONNES  
STOCKÉES

**135**  
AGENTS  
PERMANENTS

**16**  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ADHÉRENTES

**61**  
VISITEURS  
SUR NOS  
INSTALLATIONS

**48,52 €HT**  
EN MOYENNE PAR  
HABITANT POUR LE  
TRAITEMENT DES  
DÉCHETS MÉNAGERS

# ÉVÉNEMENTS MARQUANTS



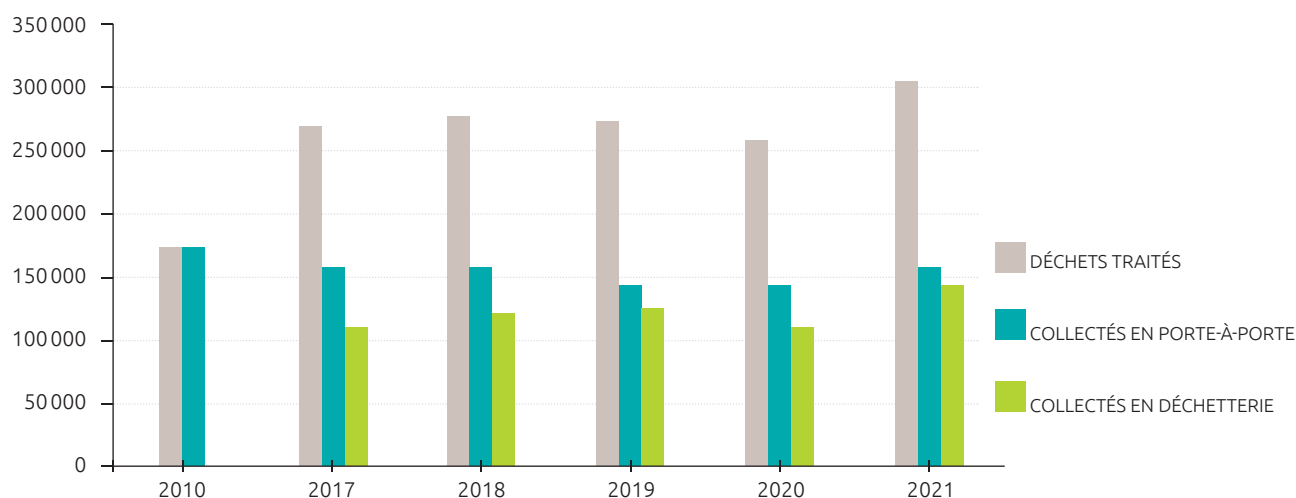
# ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS PAR VALOR' AISNE

En 2021, les tonnages de déchets traités par le Syndicat ont augmenté de 16,3 %.

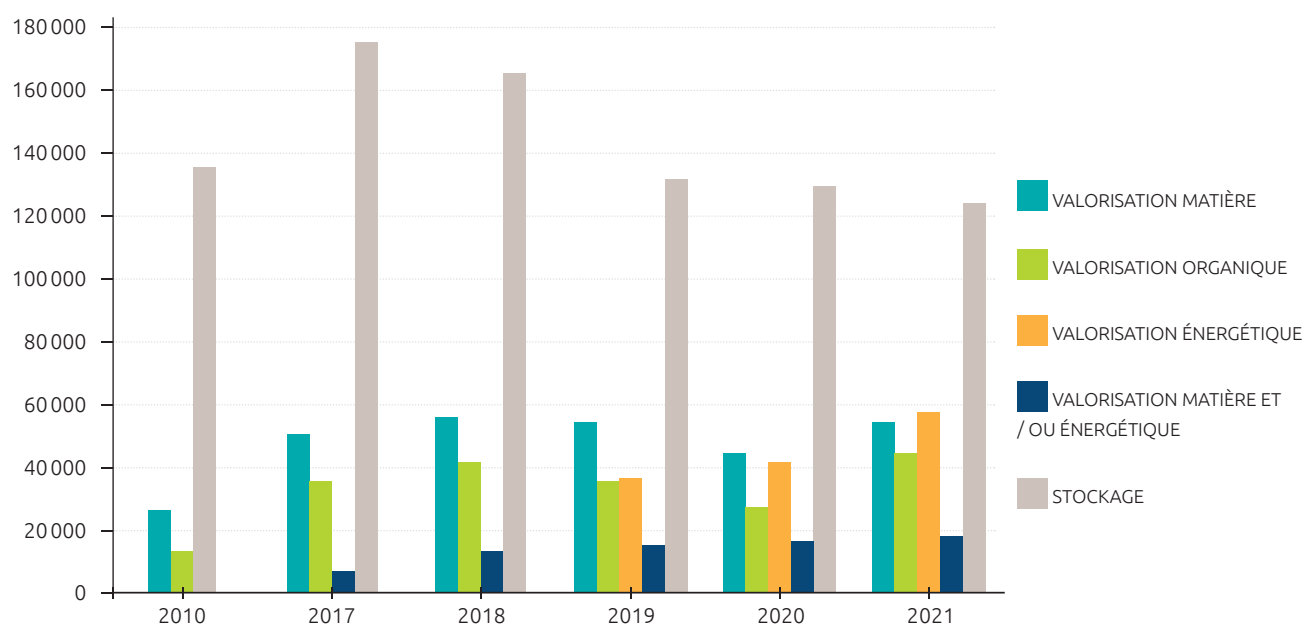
Toutefois, on peut supposer que cela résulte en partie de la crise sanitaire de 2020.

La plus forte hausse provient des déchets collectés en déchetteries (+ 35 %). Il est difficile d'en expliquer l'origine.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS PAR VALOR' AISNE (HORS DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

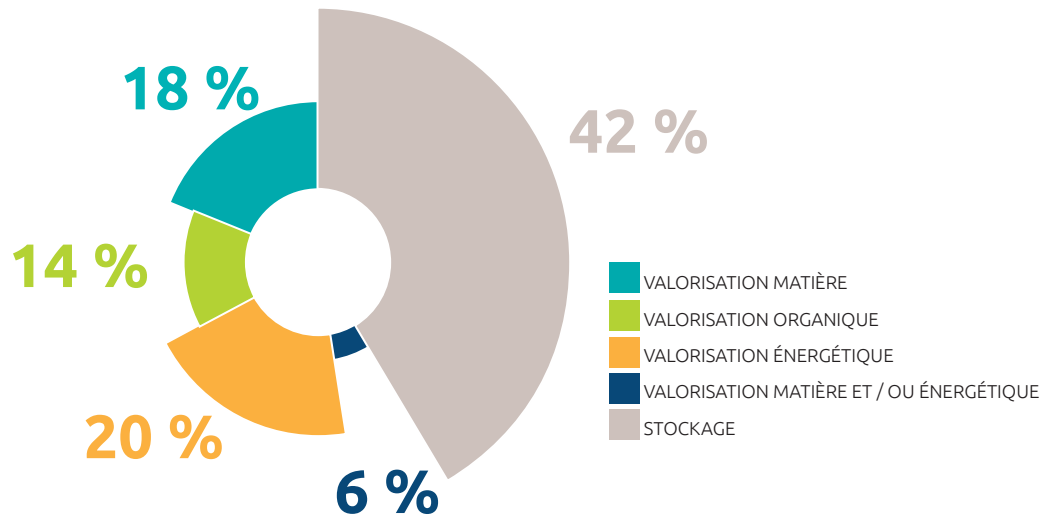


## ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS STOCKÉS ET VALORISÉS PAR VALOR' AISNE (HORS DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

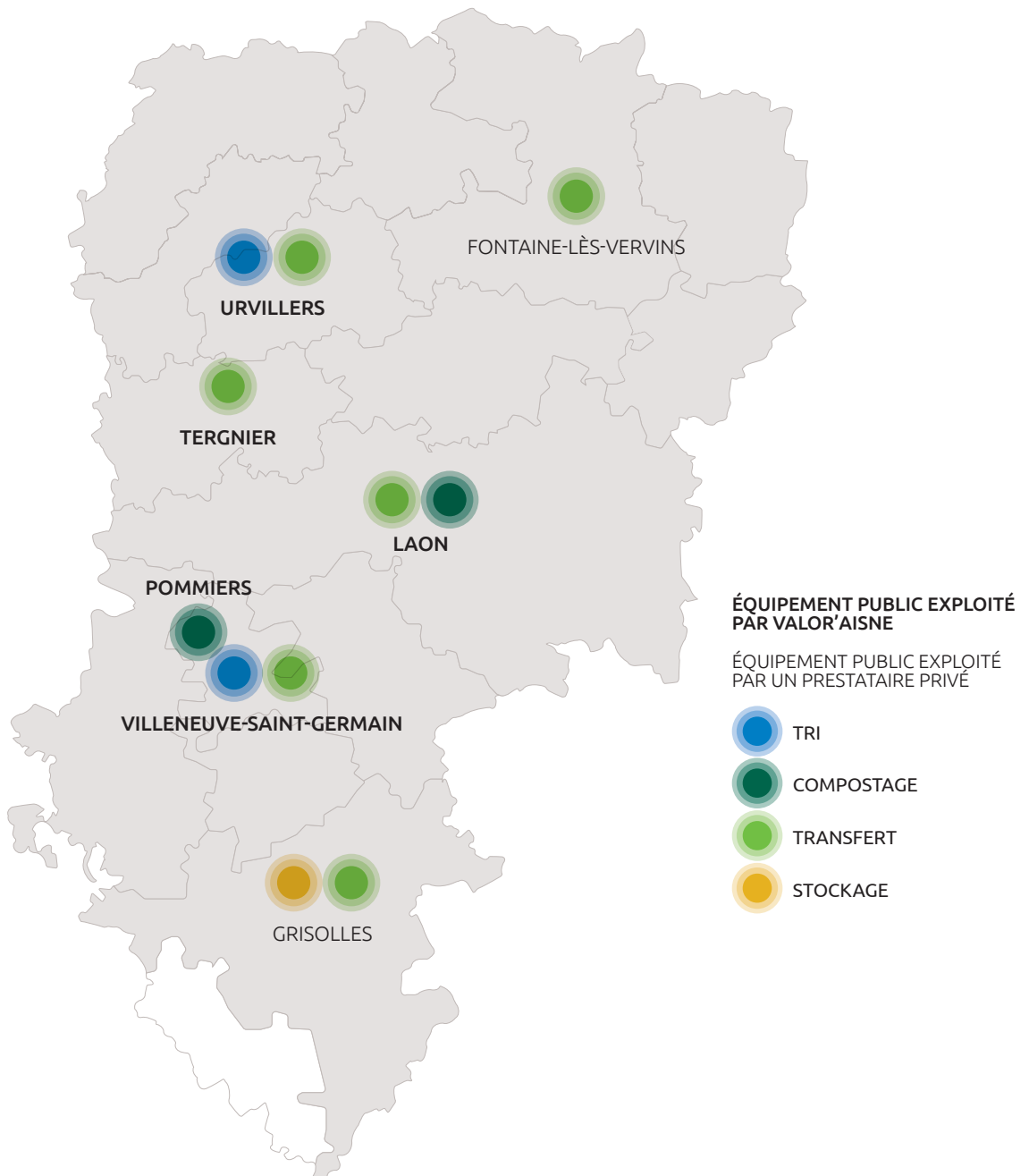




## RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT



## LOCALISATION DES SITES DE TRAITEMENT DE VALOR' AISNE



# STRUCTURES INTERCOMMUNALES MEMBRES

DÉCHETS MÉNAGERS SUR LE TERRITOIRE DE VALOR'AINSE:

**301 323 TONNES**



COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

151 948  
TONNES

COLLECTE EN DÉCHETTERIE

149 375  
TONNES

DÉCHETS NON MÉNAGERS ASSIMILÉS  
3 875 TONNES

EMBALLAGES RECYCLABLES & PAPIERS  
30 195 TONNES

DÉCHETS VERTS  
7 613 TONNES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES  
113 953 TONNES

ENCOMBRANTS  
187 TONNES

ENCOMBRANTS  
40 710 TONNES

GRAVATS

DÉCHETS VERTS

BOIS

CARTONS PAPIERS / CARTONS

FERRAILLES

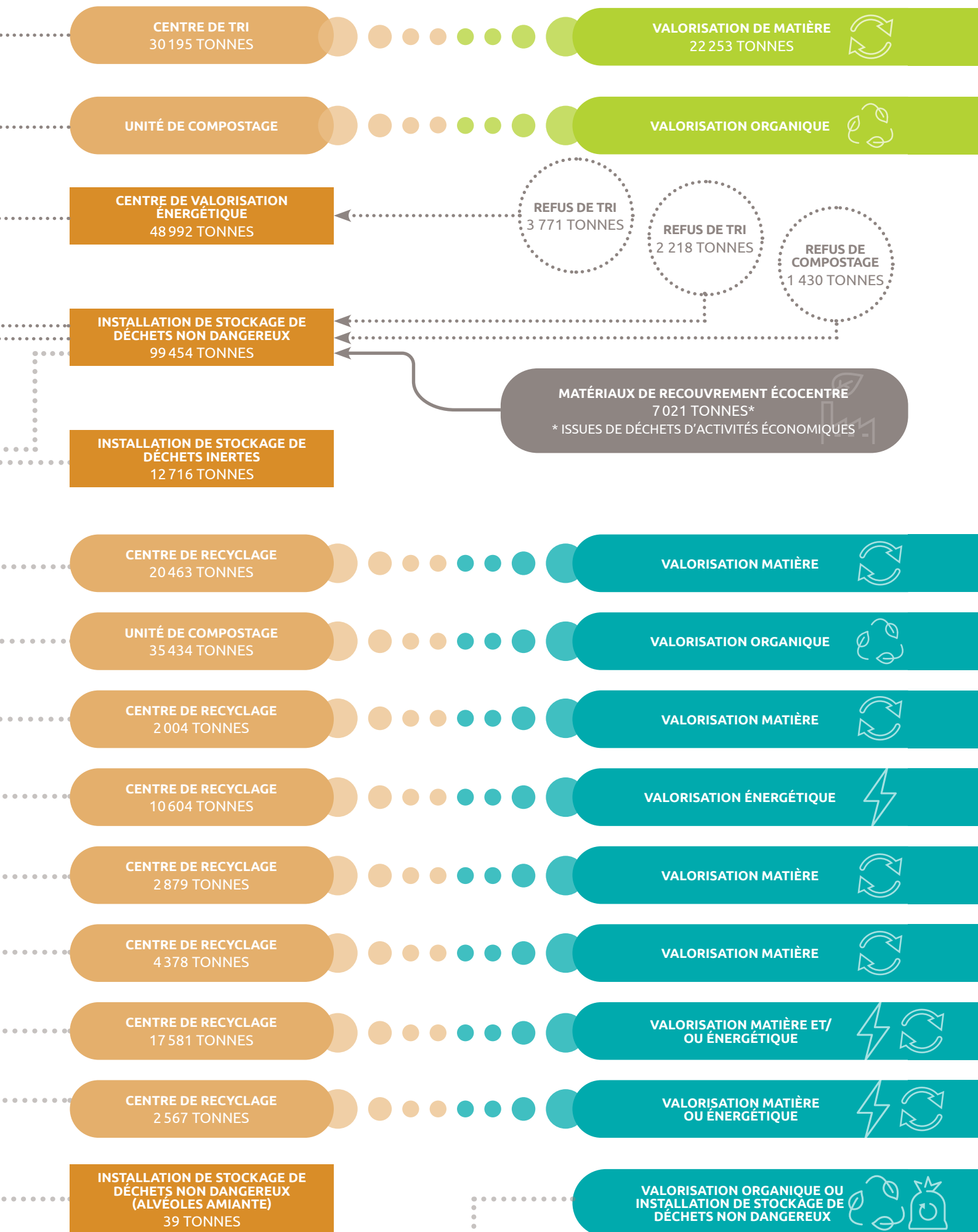
FILIÈRES REP 

AUTRES FLUX

DONT TRANSFERT  
17 602 TONNES

DONT TRANSFERT  
45 221 TONNES

DONT TRANSFERT  
47 888 TONNES



# PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Engagement en faveur de l'Économie Circulaire

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a ouvert une nouvelle ère de la gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire.

En 2018, la feuille de route pour l'économie circulaire décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « extraire, produire, consommer, jeter » à un modèle circulaire. Ces mesures sont renforcées par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), promulguée en février 2020, qui fait de la prévention et la gestion des déchets un enjeu primordial. L'économie circulaire, qui repose sur une approche globale sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits, a pour ambition de modifier l'offre proposée par les acteurs

économiques (biens/services) et de changer les comportements de consommation des acteurs (citoyens et acteurs économiques) afin de limiter la consommation de ressources, de réduire les impacts sur l'environnement en diminuant la production de déchets et en améliorant leur valorisation matière, organique et énergétique.

Depuis 2018, Valor'Aisne a engagé une démarche d'Économie Circulaire. Le programme d'actions mis en place a permis de lancer une dynamique à l'échelle du département et d'engager de premières actions avec l'ensemble des acteurs.

Lors de diverses manifestations et lors des visites organisées sur ses installations de traitement, Valor'Aisne sensibilise le grand public au tri et à la réduction des déchets.

## Sensibilisation du grand public

Valor'Aisne fait de la pédagogie l'un des principaux leviers d'actions pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets. Cette année encore, de nombreux événements ont été annulés du fait des restrictions sanitaires (rallye culturel et citoyen à Tergnier, journées des jeunes footballeurs avec le District Aisne Football...).

Au deuxième semestre, le Syndicat a participé à plusieurs animations organisées par différents acteurs du Département : journée de l'environnement à Chauny, la fête du livre à Merlieux, la foire expo et le forum de l'Enfance à Villers-Cotterêts...

Au total, ce sont plus de 300 personnes qui ont été sensibilisées à travers ces manifestations.



## Visites des centres de tri

Les visites des centres de tri de Ville-neuve-Saint-Germain et d'Urvillers sont gratuites et organisées sur réservation. En 2021, les visites n'ont pu être organisées que sur une période réduite de l'année (environ 1 mois), permettant la sensibilisation de 61 personnes sur l'ensemble de nos installations.

Les visites reprendront lorsque les conditions sanitaires permettront d'accueillir les visiteurs dans les meilleures dispositions sur site (utilisation de la salle de communication et du parcours pédagogique à Urvillers...). Ces visites sont

essentielles pour sensibiliser tous les usagers à l'importance du respect des consignes de tri.

**Les demandes de visites sont à adresser à [visites@valoraisne.fr](mailto:visites@valoraisne.fr)**



# Animation d'une démarche de concertation territoriale autour de la matière organique (ConcerTO)

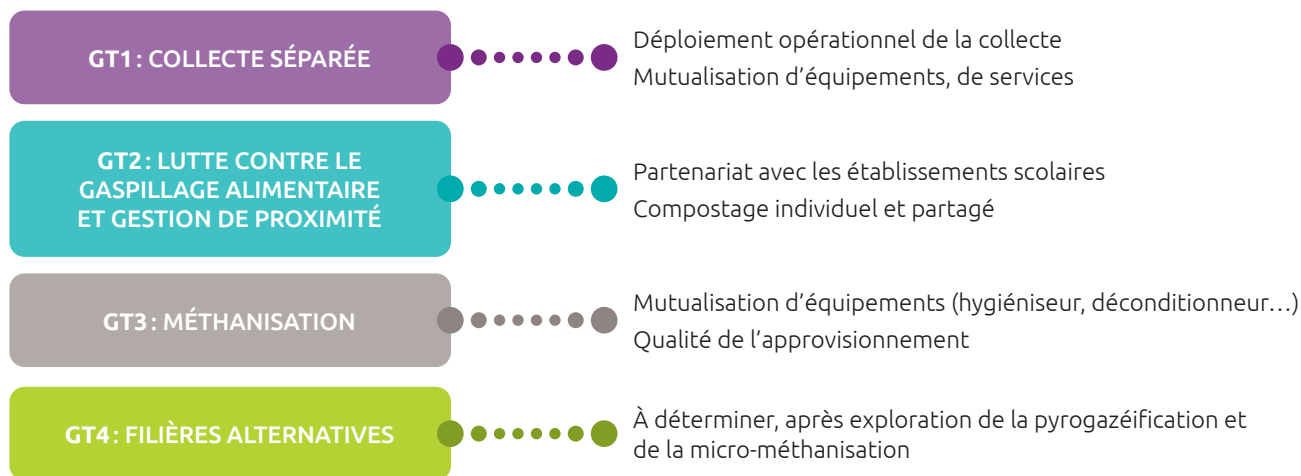
La concertation autour de la matière organique débutée en novembre 2020 s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 avec l'organisation des premiers groupes de travail thématiques.

Une trentaine d'acteurs (collectivités territoriales, acteurs institutionnels, exploitants de méthaniseurs, industriels...) s'est mobilisée tout au long de l'année pour réfléchir collectivement autour des différents sujets. Les premières

pistes de travail ont été présentées à l'ensemble des participants lors d'une Assemblée au mois de septembre. Celle-ci a également permis de donner les orientations pour la poursuite de la démarche.



## 1<sup>res</sup> PISTES DE TRAVAIL



## Appel à projets pour les élèves de cycle 3

Depuis 2018, le syndicat organise en partenariat avec les services départementaux de l'Éducation Nationale un appel à candidatures « Classes projet d'éducation au développement durable ». Les écoles volontaires participent en remettant un dossier explicitant les actions qu'elles souhaitent développer sur l'année scolaire autour d'une thématique de la gestion des déchets.

Pour cette quatrième édition, 12 projets (un peu plus de 700 élèves) ont été sélectionnés, accompagnés et subventionnés (5 800 €).



# EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

## Travaux de modernisation

En juillet 2019, Valor'Aisne et ses collectivités adhérentes ont été lauréats de l'appel à projets de Citéo pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur le territoire. Après un report d'un an suite aux discussions nationales autour de la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, les travaux de modernisation du centre de tri d'Urvillers ont débuté au mois de juin 2021.

En effet, la simplification des consignes de tri nécessite des aménagements du process existant afin que le centre de tri puisse recevoir les nouveaux emballages triés par les habitants, mieux capter et séparer les plastiques par type de résine et bien préparer au recyclage les matériaux récupérés.

Sur Urvillers, de nouvelles machines de tri optique, un système d'extraction des films et des tables de sur-tri ont notamment été installés.

Ces modifications permettront de trier jusqu'à 31 000 t/an.

Le centre de tri de Villeneuve Saint-Germain sera quant à lui transformé en centre de préparation pour Urvillers en 2022.



# Externalisation de la collecte sélective

Pendant la durée des travaux, les tonnes triées habituellement sur Urville ont été transférées vers des centres de tri externes situés dans les

départements limitrophes et une deuxième équipe a été mobilisée au centre de tri de Ville-neuve-Saint-Germain.

## Une large campagne de communication

La simplification des consignes de tri a permis le lancement d'un vaste plan de communication harmonisé et mutualisé à l'échelle du département.

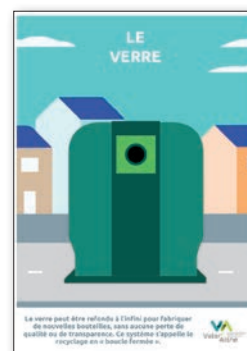
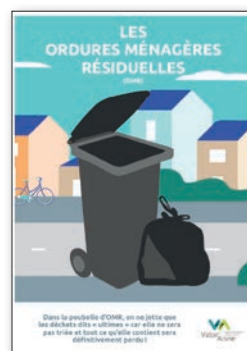
L'élaboration de la campagne a été réalisée avec l'ensemble des collectivités adhérentes à travers des groupes de travail organisés sur 5 mois afin de définir les besoins et de préparer les supports pour l'agence de communication : mémo-tri, signalétique bacs et locaux déchets, réglette du tri, visuels pour les bennes de collecte, affiches, roll-up, outils de sensibilisation...

### Une communication multi-supports

La simplification du geste de tri sur le département a été relayée dans l'ensemble des médias locaux : campagne d'affichage grand format (plus de 500 faces mobilisées lors du lancement en septembre), diffusion de spots sur les trois radios principales du département pendant 3 semaines, diffusion de spots de 40 secondes sur France 3 Picardie et une chaîne locale, mobilisation de la presse locale...

### Une campagne 100 % axonaise

Les visuels utilisés pour la campagne de communication sont issus d'un shooting photos effectué avec des Axonais. Merci à eux de s'être prêtés au jeu !



## Des outils digitaux

Le site internet [www.jetriedanslaine.fr](http://www.jetriedanslaine.fr) a été mis en ligne le 17 septembre afin de répondre aux questions des usagers sur le tri des déchets. Il compile l'ensemble des supports utilisés pendant la campagne de communication.

Une animation en motion design a également été créée pour expliquer les changements de consignes de tri.



## Sensibilisation de proximité

Afin d'accompagner ses collectivités adhérentes, Valor'Aisne a recruté des ambassadeurs pour effectuer la sensibilisation en porte-à-porte de 15 000 foyers d'habitat collectif en 2022.

### Une « boîte à outils »

Afin de faciliter la diffusion du message auprès des relais de proximité, une boîte à outils avec des éléments de langage, une FAQ et un support de présentation pour les réunions publiques a été mise à disposition des collectivités.



## Un premier bilan encourageant

Avec la mise en place des nouvelles consignes de tri, Citéo indique que les performances de tri sont améliorées en moyenne de 4 kg de déchets recyclables par an et par habitant (2 kg de nouveaux emballages en plastique et 2 kg d'emballages et papiers déjà présents dans les consignes de tri).

Après trois mois d'application, les résultats sont plus que positifs puisque les Axonais atteignent une moyenne de + 7 kg/hab.





# LE TRI

Une partie des déchets issus de la consommation courante est recyclable. Pour entrer dans un processus de recyclage, ils doivent être collectés séparément des déchets résiduels. Le premier geste commence dans les foyers axonais qui trient leurs emballages et leurs papiers grâce aux sacs ou bacs de collecte mis à disposition par leur EPCI de collecte. Après avoir été collectés par ces derniers, les déchets recyclables sont dirigés vers des centres de tri. À l'intérieur de ces centres, tous les matériaux sont séparés par type : les papiers, les emballages en carton, les emballages plastiques, les briques alimentaires, les emballages en acier et en aluminium. Mis en balles, ces déchets retrouvent une seconde vie en tant que matière première secondaire qui sera incorporée dans de nouveaux objets du quotidien : pulls polaires, intérieurs de voiture, outillages, emballages...

## La collecte par les intercommunalités

La collecte est assurée dans l'Aisne par les communautés de communes ou d'agglomération et un syndicat mixte.

Les structures de collecte offrent aux usagers des outils de pré-collecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire) pour leur permettre de trier des déchets recyclables. La collecte en bac est majoritairement utilisée dans le département.



## Un maillage de centres de tri

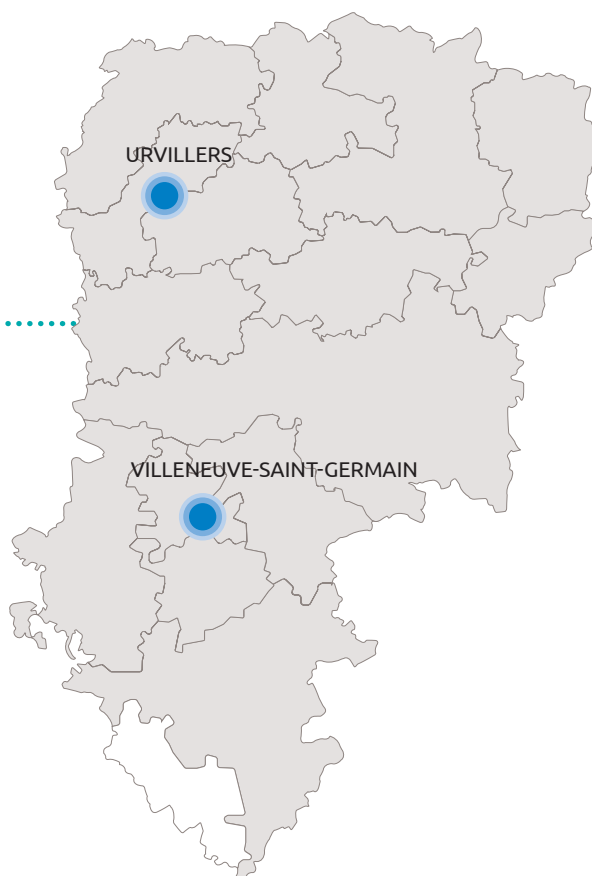
Valor'Aisne exploite deux centres de tri en régie, celui de Villeneuve-Saint-Germain et celui d'Urvillers.

### CARTE DES CENTRES DE TRI UTILISÉS PAR VALOR' AISNE

**Centre de tri public géré par VA**  
Villeneuve-Saint-Germain : 5 925 t,  
Urvillers : 9 980 t *hors ECT*

**Centre de tri public géré par VA**  
Villeneuve-Saint-Germain et Urvillers :  
7 756 t *depuis le passage à l'ECT*

**Recours à des centres de tri externes**  
pendant les travaux d'Urvillers : 5 076 t



### ÉVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT (en kg par habitant traité)

ANNÉE	RATIO VALOR' AISNE (kg par habitant traité)
2010	51,3
2021	57,5

## Le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain

Ce centre de tri créé par le SIVOM de la région de Soissons auquel a succédé la Communauté d'Agglomération du Soissonnais en 2000, a été mis à disposition de Valor'Aisne en 2003 par effet d'adhésion au Syndicat. Ce site a subi en 2007 une extension et des modernisations pour accueillir les déchets recyclables des collectivités du sud de l'Aisne. Il est dimensionné pour traiter environ 10 000 tonnes par an en deux postes.



## Le centre de tri d'Urvillers

Ce site a ouvert fin mars 2015 avec une équipe de tri. Après une période de réglages, le centre est passé à une organisation avec deux équipes le 31 août pour atteindre fin 2015 un fonctionnement courant. D'une capacité de 31 000 tonnes, il accueille les déchets recyclables de près de 400 000 habitants. 70 personnes y travaillent.

Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'en réduire la pénibilité: traitement acoustique de la cabine de tri, installation de ventilations individuelles pour préserver les agents de la poussière et des germes pathogènes. La lumière naturelle a par ailleurs été privilégiée.



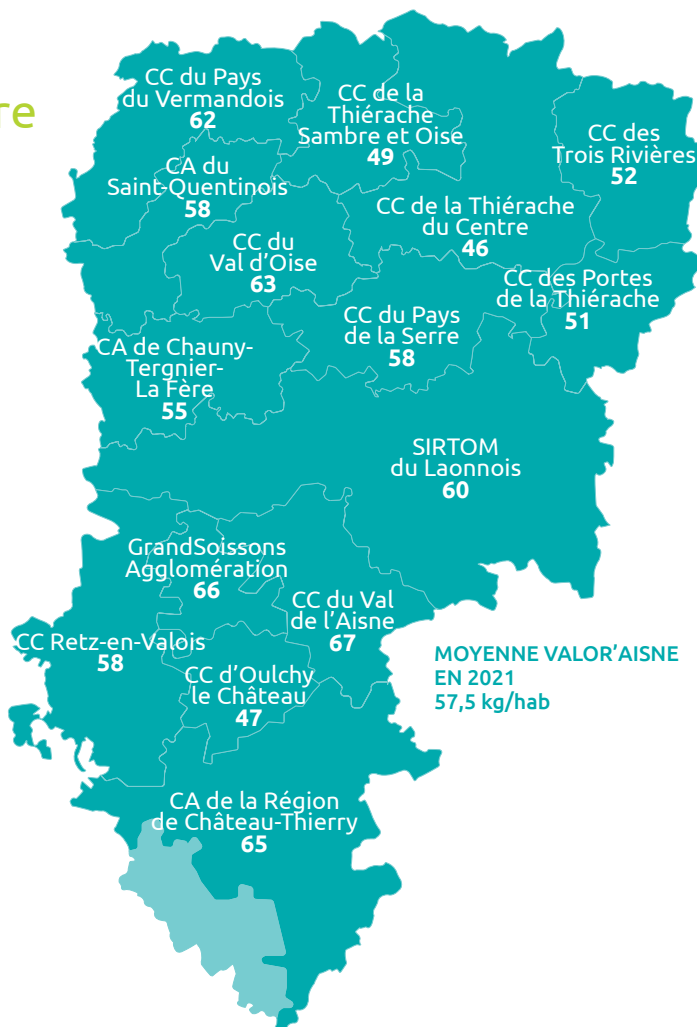
## Les performances de tri des papiers et emballages hors verre

Après une baisse en 2020 liée en partie à la crise sanitaire, la performance de tri moyenne sur le périmètre de Valor'Aisne augmente en 2021 pour atteindre 57,5 kg/habitant/an (+ 15 %). Boostée par la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, elle varie cependant selon les collectivités: de 46 à 67 kg/habitant.

Les déchets collectés séparément qui arrivent en centre de tri ne sont pas tous recyclables, il y a des erreurs de tri que l'on appelle des refus. Ces refus sont séparés pour être envoyés en stockage et en valorisation énergétique.

## Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2017) montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 49 kg/habitant/an.



## La valorisation matière

Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers des usines de recyclage pour une valorisation matière.

### Selon les matériaux, les processus diffèrent :

- **Les aciers et les aluminiums** sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.















- Dans les centres de tri, **les emballages en plastique** sont séparés par type de plastique car ils se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET, en PEHD ou en PP, dans les centres de recyclage les emballages sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD et PP seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets. Les granulés de PEBD seront utilisés dans la fabrication de sacs-poubelle.

- **Les vieux papiers** sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.

- Pour **les cartons et cartonnettes**, la technique de recyclage est la même que celle du papier.

- **Les briques alimentaires** sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ». Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.

## LES BÉNÉFICES DU RECYCLAGE

MATÉRIAUX	TONNAGES	REPRENEURS	DEVENIR
 ACIER	1 141	Suez	Produits en acier 
 ALUMINIUM	138	Suez	Pièces en aluminium 
 BRIQUES ALIMENTAIRES	346	Lucart	Papier d'hygiène et domestique 
 CARTONS CARTONNETTES	7 420	Saica	Cartons 
 EMBALLAGES EN PLASTIQUE (PET/PE/PP/PS)	3 270	Valorplast / Véolia Propreté / Suez RV Nord Est / Citéo	Produits en plastique 
 PAPIERS	5 588	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés 
 PETITS PAPIERS ET CARTONS EN MÉLANGE (GROS DE MAGASIN)	4 247	Saica / SODEC / Compagnie des Matières Premières / Paprec / Belfibre / SUEZ	Cartons 

# LE COMPOSTAGE

## Le compostage des déchets organiques

Le compostage est un processus biologique, les matières organiques se décomposent via l'action de micro-organismes (bactéries, champignons, ...) et de macro-organismes (lombrics, insectes,...) pour être transformées en amendement organique stabilisé. Les matières organiques biodégradables sont les déchets verts (tontes de gazon, tailles de haies, feuilles...) et les biodéchets constitués des déchets putrescibles comme les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, le marc de café... Le compost produit a une valeur agronomique intéressante pour les sols. Il peut être utilisé pour le potager, la pelouse..., chez les particuliers et dans les champs par les agriculteurs.

### L'installation de compostage de Laon-Leuilly

La plateforme de compostage de Laon est autorisée pour traiter 8 000 tonnes de déchets par an. Elle accueille une partie des déchets végétaux du SIRTOM du Laonnois et mobilise 2 agents. 6 191 tonnes ont été compostées en 2021.



Valor'Aisne exploite deux plateformes de compostage, une en régie à Leuilly, près de Laon et l'autre en prestation à Pommiers, près de Soissons. Pour traiter l'ensemble des déchets organiques collectés en porte-à-porte ou en déchetteries par les collectivités adhérentes, Valor'Aisne travaille avec des sites à proximité du département. Les tonnages de déchets verts traités ont augmenté de 51 % par rapport à 2020.

43 047 tonnes de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchetteries ont été compostées en 2021 dont 27 % sur les sites de Valor'Aisne.

### L'installation de compostage de Pommiers

Le centre de compostage de Pommiers est piloté par Valor'Aisne et exploité en coordination avec deux entreprises prestataires Veolia et BNE. Il ne traite que les déchets végétaux qui sont broyés par campagne et criblés (depuis juillet 2015). 5 530 tonnes issues du territoire de GrandSoissons Agglomération ont été compostées en 2021.



## Les débouchés pour le compost

### La valorisation agricole

Les composts issus des deux sites de Valor'Aisne sont analysés par lot. Ils sont conformes à la norme française sur les amendements organiques (NF U44-051) et/ou sur les supports de culture (NF U44-551) et peuvent donc être utilisés en agriculture.

### Le service aux habitants

Une partie du compost produit à Laon est mis à disposition des habitants dans les déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

# LES DÉCHETTERIES

## Des tonnages en forte hausse

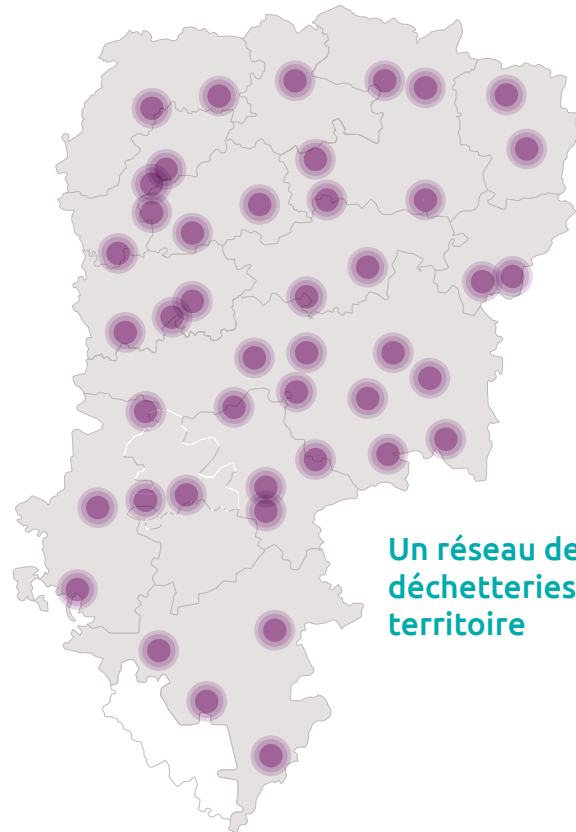
Les apports en déchetteries ont augmenté de manière exponentielle avec une hausse de 35 %. On peut supposer que cette augmentation est liée en partie à la crise sanitaire de 2020 (fermeture temporaire des déchetteries sur 2 mois, baisse de l'activité économique). Les particuliers et les professionnels ont probablement stocké

certains flux pour les évacuer totalement en 2021.

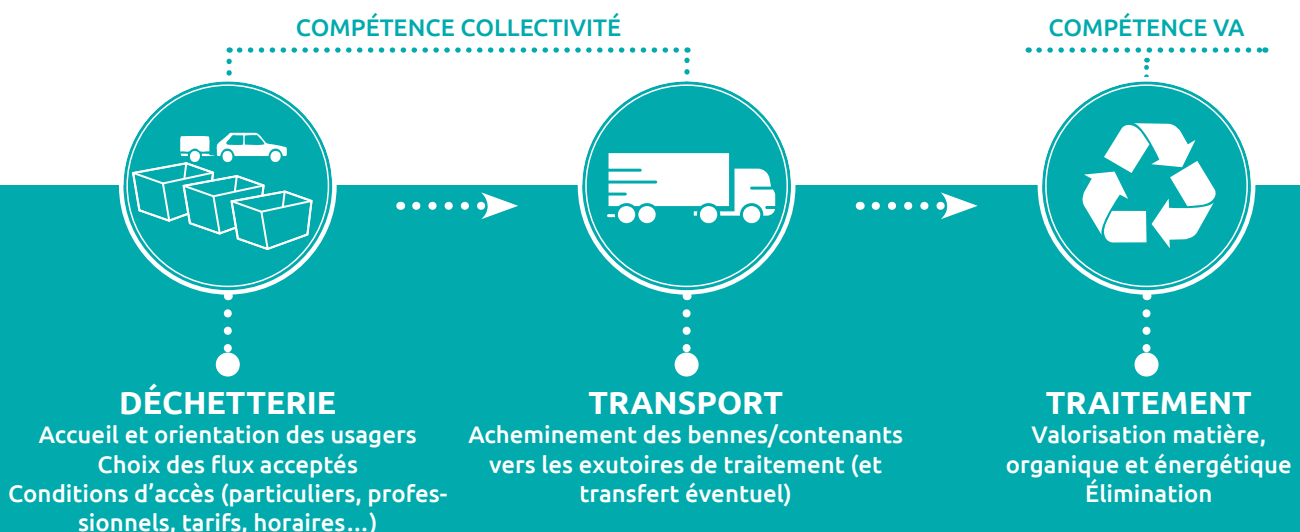
On note notamment une augmentation des tonnages de gravats (+23 %), de bois (+29 %), de mobilier (+49 %), des encombrants (+22 %) et des déchets verts (+55 %).

## Étude sur la mutualisation du transport des bennes de déchetteries

Déjà envisagée par le passé, la réflexion sur la mutualisation du transport des bennes de déchetteries vers les exutoires de traitement a été reprise cette année. Les éléments étudiés concernent le transport des déchets, la mise à disposition des bennes et contenants, le compactage et le transfert des déchets le cas échéant. Ce changement d'échelle permettrait d'optimiser techniquement et économiquement le traitement (massification, recours à de nouvelles filières), les circuits d'enlèvements et le développement de nouveaux services. 4 réunions ont été organisées en 2021 sur le sujet et les positionnements des collectivités adhérentes interviendront en 2022.



## ORGANISATION



# Bilan 2021

FLUX DE DÉCHETS	NOMBRE DE DÉCHETTERIES COLLECTANT LE FLUX	MODE DE TRAITEMENT	INSTALLATION ET LIEU DE TRAITEMENT	QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2021 (en t)	COÛT DE TRAITEMENT MUTUALISÉ (EN € HT/T)
Déchets Verts	45	Valorisation organique	02, 59, 60, 62, 77	35 434	22,50 € HT / t
Gravats	45	Valorisation en matériaux de voiries ou matériaux site ou Stockage	02, 59	33 179	0,25 € HT / t 6 € HT / t
Encombrants	45	Stockage	02, 08, 59, 60	40 710	97 € HT / t (TGAP incluse)
Bois	43	Valorisation énergétique ou valorisation matière	02, 51, 59, 60	12 608	35 € HT / t
Souches	7	Valorisation organique	02	252	45 € HT / t
DDS Hors Filière REP	45	Valorisation matière et/ou valorisation énergétique	02, 59, 91	449	de 310 à 1 328 € HT / t
Huiles de Vidange	45	Valorisation matière	62, 76	224	-
Huiles Alimentaires	45	Valorisation matière	80, 94, Belgique	24	-
Plâtre	21	Valorisation matière	02, 51, 59	1 053	63 € HT / t
Amiante	1 en collecte mensuelle et 5 en collectes événementielles (1 à 2 fois par an)	Stockage	80	39	90 € HT / t
Autres	Variable	Valorisation matière	Suivant type de flux à traiter	492	Suivant type de flux à traiter
Ferrailles	45	Valorisation matière	02, 51	4 378	-100 € HT / t
Cartons / papiers-cartons	45	Valorisation matière	02, 59, 60	2 879	-
Batteries	44	Valorisation matière	02, 51, 91	73	-380 € HT / t
Radiographies / Cartouches d'encre / Capsules de machines à café	41/44/28	Valorisation matière	28, 60, 91 44 et 69 51 et Pays-Bas	Non connu	Non concerné
Filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur)			Éco-Organisme agréé	Lieu de regroupement	Quantités collectées (en t)
DEA - Déchets d'Éléments d'Ameublement	44	Valorisation matière et énergétique	Éco-Mobilier	02, 51, 60	11 816
DDS - Déchets Diffus Spécifiques	42	Valorisation matière et énergétique	Eco-DDS	60	528
Pneus	39	Valorisation matière et énergétique	Aliapur	60	503
Lampes et Néons	45	Valorisation matière	Ocad3e/Ecosystem	59,10, Belgique	14
Piles et Accumulateurs	45	Valorisation matière	Corepile	60	31
DASRI - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	23	Valorisation énergétique	DASTRI	59	3
DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	45	Valorisation matière et énergétique	Ocad3e / Ecosystem	59, 95, 28	4 686

## Campagne de caractérisation des encombrants de déchetteries

Valor'Aisne a mené au printemps 2021 une campagne de caractérisation des encombrants de déchetteries. Les 45 déchetteries du département ont été réparties dans 6 profils en fonction de leurs caractéristiques (flux triés, contexte démographique et économique...).

Ainsi, ce sont 34 échantillons qui ont été prélevés, triés en 75 catégories puis pesés. L'analyse des résultats a permis d'évaluer la composition moyenne des encombrants et d'identifier la part du gisement qui pourrait faire l'objet de filières de valorisation.

RÉSIDUEL Part du gisement sans solution de tri ou de valorisation actuellement	VALORISABLE		RÉEMPLOYABLE	ERREUR DE TRI
	Part du gisement dont les filières ne sont pas déployées sur le département	Part du gisement avec des filières mises en place sur le département	Part du gisement réutilisable ou réemployable	Part du gisement dont les filières sont présentes sur la déchetterie
<p><b>32%</b></p> <p>Dont Fines (28,0%) OMR (1,6%) Autres (2,3%)</p> <p><b>11 915</b> tonnes/an</p>	<p><b>17%</b></p> <p>Dont Revêtement de sol (6,6%) Huisseries (3,9%) Plâtre en mélange (1,7%) Autres (4,8%)</p> <p><b>6 372</b> tonnes/an</p>	<p><b>14%</b></p> <p>Dont Plastiques durs recyclables (5%) Plâtre valorisable (4%) Films plastiques souple (1,3%) Autres (3,2%)</p> <p><b>5 044</b> tonnes/an</p>	<p><b>3%</b></p> <p>Dont REP DEA (1,8%) Autres (0,8%)</p> <p><b>968</b> tonnes/an</p>	<p><b>35%</b></p> <p>Dont Gravats valorisables (8%) REP DEA (4,9%) Papiers-Cartons (4,9%) Textiles propres (4,8%) Autres (12,4%)</p> <p><b>13 036</b> tonnes/an</p>

## Réflexion départementale sur la gestion des déchets verts

La Commission Traitement des flux de déchetteries s'est réunie en avril pour évoquer la gestion des déchets verts à l'échelle du département. En effet, le Syndicat utilise actuellement ses deux plateformes de compostage et a recours à des marchés de prestation pour compléter son besoin. Depuis plusieurs années, la raréfaction

des offres de prestataires privés, la distance des exutoires ainsi que la hausse des tarifs posent la question d'une plus grande autonomie sur la valorisation des déchets verts. Différents scénarios ont été proposés à la Commission et devront être affinés en 2022.

## Éco-Mobilier: un nouveau barème de soutiens

Les soutiens versés à la collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement en déchetterie contiennent une part fixe et une part variable. Dans le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU), le montant de la part variable a été fixé à 20 € pour la période 2019-2020.

À l'issue d'une concertation avec les Représentants des Collectivités au Comité de Concertation,

(AMF, Amorce, CNR et ADCF), une modification du barème de soutiens variables à partir de janvier 2021 a été validée, il dépendra désormais du tonnage collecté lors de chaque opération de ramassage et variera de 1 €/t à 21 €/t.

La modulation du soutien en fonction du tonnage collecté vise à optimiser le remplissage des bennes et donc les transports.

# LE TRANSFERT

## Le transfert des déchets


Le principe est simple, il s'agit de limiter le déplacement des camions de collecte (capacité de 9 tonnes d'OMr en moyenne) en vidant leur chargement dans de plus grands camions (capacité de 25 tonnes d'OMr en moyenne). Les centres de transfert sont donc positionnés entre la production des déchets (collectivités) et les sites de traitement lorsque ceux-ci sont éloignés.

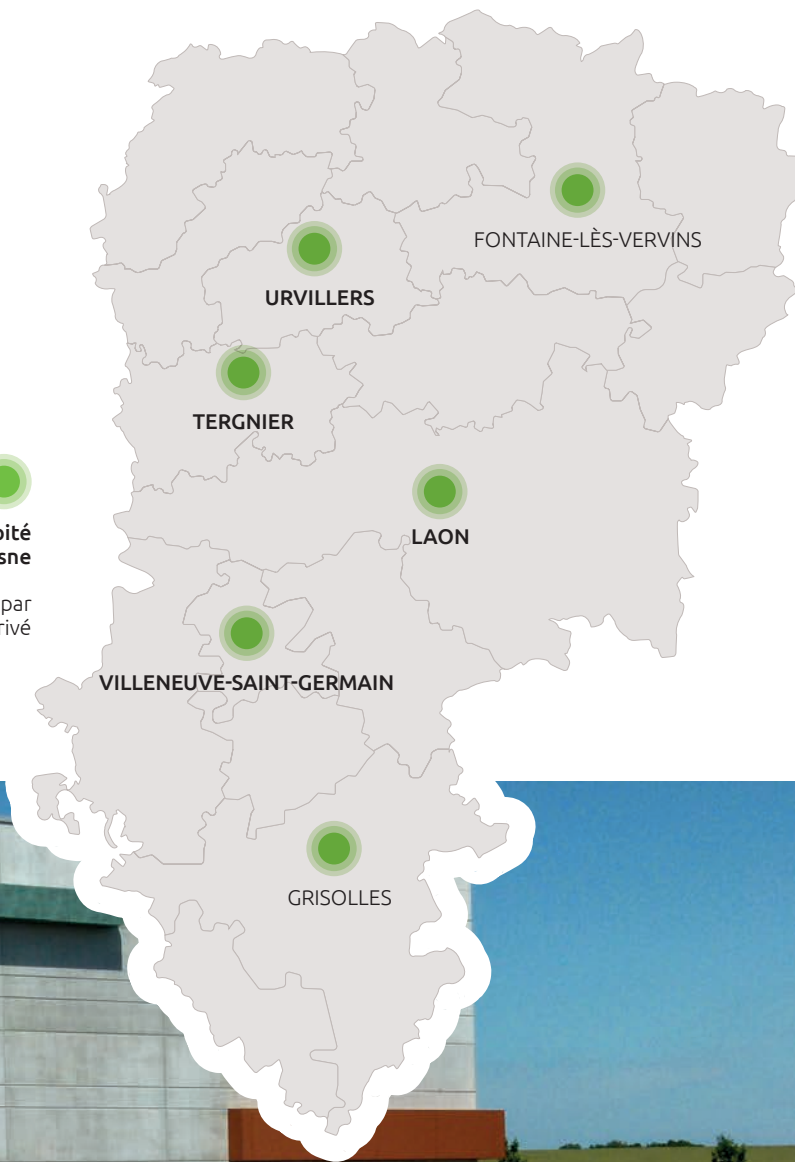
Les chargements des camions de collecte sont séparés en fonction des flux (OMr et recyclables) afin d'être acheminés vers l'unité de traitement appropriée. Les quais de transfert maillent l'ensemble du département. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales. En 2021, 6 sites de transfert ont été utilisés.

## Les tonnages transférés

En 2021, ont bénéficié du transfert :

- 79 % des déchets triés, soit 17 602 tonnes
- 82 % des OMr éliminées, soit 93 109 tonnes
- 77 % des refus de tri, soit 4 594 tonnes

Transfert   
Équipement public exploité par Valor'Aisne  
Équipement public exploité par un prestataire privé





# ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

## La valorisation énergétique

Destinée aux déchets qui ne peuvent être recyclés ou valorisés sous forme de matière, la valorisation énergétique consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par incinération. L'énergie produite est utilisée sous forme de chaleur et/ou d'électricité (alimentation des réseaux de chauffage urbain et vente de l'énergie électrique à EDF).

Les mâchefers et les ferrailles issus de l'incinération sont eux aussi valorisés. Les ferrailles sont recyclées dans la sidérurgie et les mâchefers utilisés principalement comme matériaux pour les travaux publics.

Depuis 2019, une partie des ordures ménagères résiduelles (OMr) du territoire ainsi que les refus de tri du site d'Urvillers sont envoyés vers des unités de valorisation énergétique (UVE) à Maubeuge, Saint-Saulve et Monthyon.

Ainsi, en 2021, ce sont 48 992 tonnes d'OMr et de refus de tri qui ont été valorisées énergétiquement (+ 56 % par rapport à 2020).



**UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MAUBEUGE - SMIAA**

Capacité : 88 000 tonnes/an  
Production énergétique : 42 609 MWh d'électricité en 2021



**UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE SAINT-SAULVE - ECOVALOR**

Capacité : 140 000 tonnes/an  
Production énergétique : 62 142 MWh d'électricité en 2021



**UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MONTHYON - SMITOM 77**

Capacité : 135 000 tonnes/an  
Production énergétique : 57 839 MWh d'électricité en 2021

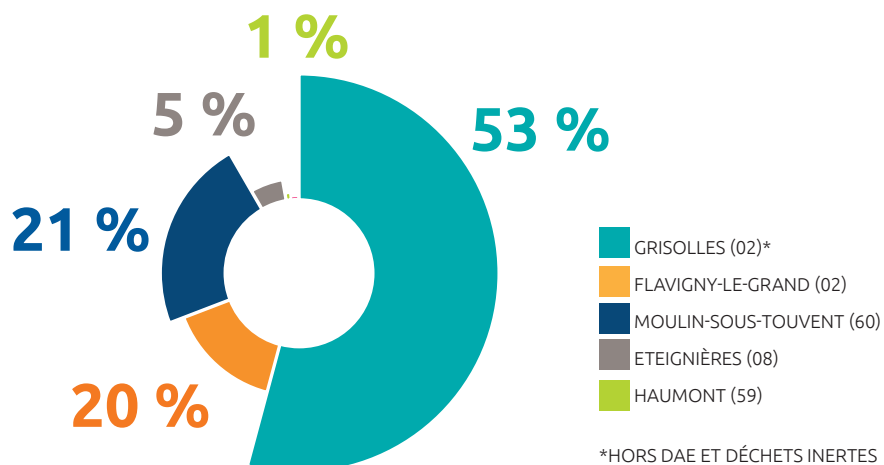
## Le stockage

L'élimination des OMr restantes est effectuée dans des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD).

Outre les OMr, une partie des refus de tri du centre de Villeneuve Saint-Germain et de compostage ainsi que les encombrants collectés

en porte-à-porte et en déchetteries sont également dirigés vers cette filière de traitement. Valor'Aisne utilise son site situé à Grisolles, l'ÉcoCentre La Tuilerie (géré en prestation par Valnor) et a recours à plusieurs sites privés.

## RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS EN 2021



## L'ÉcoCentre la Tuilerie

Ouvert depuis 2010, l'ÉcoCentre la Tuilerie à Grisolles accueille les déchets ménagers de la moitié du département. Une partie des déchets réceptionnés sont des déchets recyclables qui sont transférés de Grisolles à Villeneuve-Saint-Germain ou Urvillers. Les déchets résiduels à savoir OMr, refus et encombrants sont stockés dans des alvéoles. Celles-ci sont étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes). Les alvéoles sont dimensionnées pour accueillir

80000 tonnes de déchets soit l'équivalent d'une année d'exploitation.

59 666 tonnes ont été enfouies en 2021. En supplément, 7 021 tonnes de déchets issus de l'industrie papetière ont été utilisées cette année pour réaliser les couvertures hebdomadaires sur l'alvéole en cours d'exploitation à l'ÉcoCentre. Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz.



## Valorisation de l'énergie produite sur l'ÉcoCentre

Le biogaz produit par les déchets en décomposition et récupéré via des canalisations alimente un moteur de type groupe électrogène depuis septembre 2014. Auparavant, une chaudière avait été mise en place fin 2011. Elle était utilisée pour réchauffer les lixiviats et maintenir l'activité bactérienne du bassin de stockage notamment en hiver. Elle apportait par ailleurs la chaleur nécessaire à l'installation d'évaporation Cogébiome.

Désormais, c'est essentiellement le moteur de production électrique qui assure cette fonction, par cogénération (productions conjointes d'électricité et de chaleur). En parallèle, 3 804 MWh électriques ont été fournis au réseau EDF, soit l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité de près de 800 foyers.

## La quantité de déchets résiduels

La production d'ordures ménagères résiduelles moyenne est de 221 kg/habitant/an en 2021.

Les ratios d'OMr varient de 149 à 277 kg/habitant suivant les collectivités.

### ÉVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT

(en kg par habitant)

ANNÉE	DÉCHETS ENFOUIS (OMR) (kg par habitant)
2010	251
2021	220,6

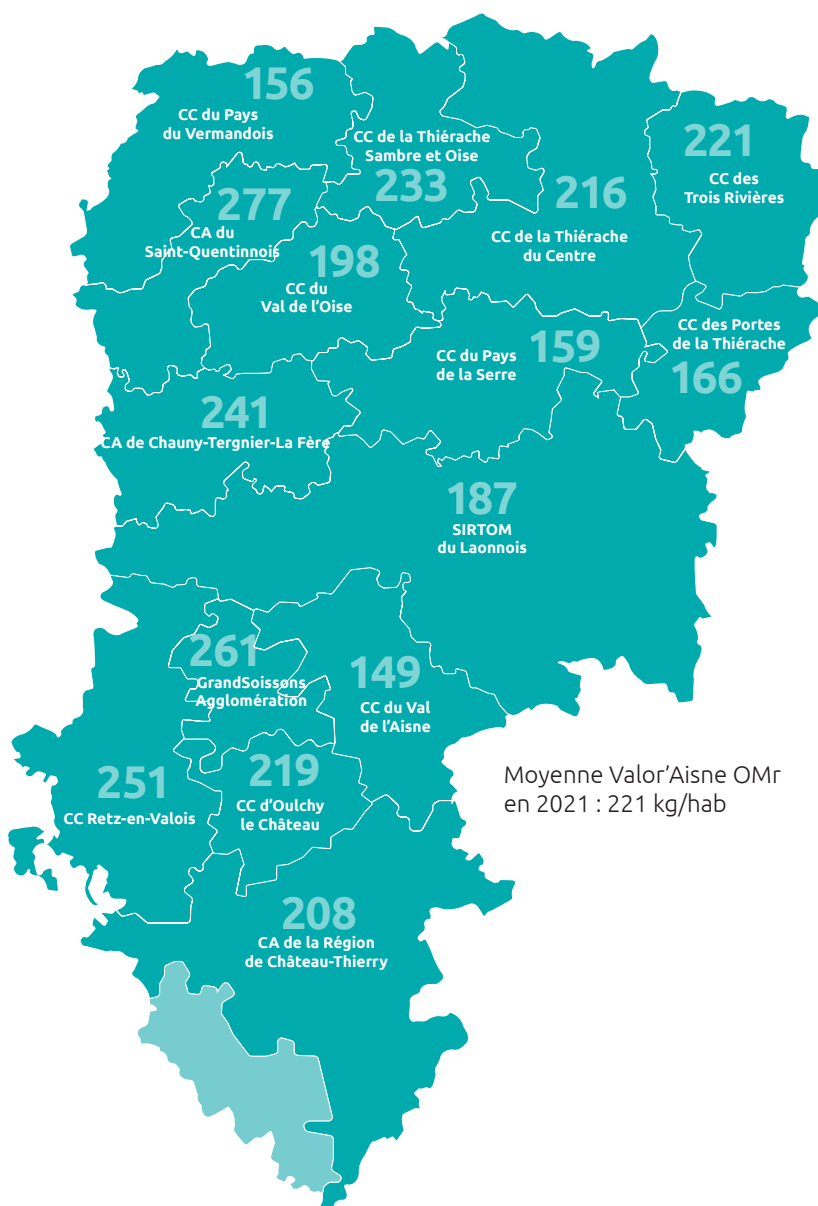
Si l'on ajoute les refus de tri, pour considérer l'ensemble des déchets stockés hors encombrants, les Axonais ont produit en moyenne 227 kg/habitant en 2021.

## Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux (données 2017) montrent une baisse de la production d'OMr, la moyenne nationale est de 254 kg/habitant/an, soit 34 kg/habitant/an de moins qu'en 2010.

## Indice de réduction de la quantité des déchets enfouis

Cet indice est un indicateur technique relatif au traitement des déchets calculé conformément au décret n° 2015-1827. Il permet d'évaluer la réduction de la quantité de déchets enfouis par rapport à l'année 2010. En 2021, il est de 81,8 soit une diminution de 18,2 %.



# PROJETS

## ÉcoCentre à Grisolles

L'exploitation des casiers en mode bioréacteur débutera en janvier. Cette technique consiste à accélérer les processus de dégradation et de stabilisation des déchets en les confinant sur place, ce qui permettra de mieux capter et valoriser le biogaz produit par la matière organique des déchets.

En parallèle, les travaux de couverture de l'alvéole 9 commenceront avec la mise en place de géomembranes sur les flancs pour améliorer l'étanchéité de l'alvéole et assurer ainsi un meilleur soutirage du biogaz.

En 2022, l'étude environnementale se poursuivra en intégrant une station témoin localement.

Cette deuxième phase sera élaborée en collaboration avec l'ARS, la DREAL et la Commission de suivi de site. Elle portera plus précisément sur la recherche d'éléments traces métalliques et permettra de pouvoir interpréter les résultats en comparaison avec les autres stations de la zone d'étude.

Dans le cadre de la mise en place des dispositions prévues par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, des caméras seront installées sur site afin de pouvoir contrôler la qualité des apports et s'assurer du caractère ultime des déchets déversés dans l'alvéole.



## Étude sur la mutualisation du transport des bennes de déchetteries

Les résultats de l'étude technique et financière sur la possibilité d'assurer le transport des flux de déchetteries de nos adhérents jusqu'aux exutoires de traitement seront présentés en

comité de pilotage. Les élus de chaque territoire se positionneront alors sur l'intérêt de la mutualisation.

## Poursuite de la démarche de concertation territoriale autour de la matière organique

En 2022, la démarche ConcerTO se poursuivra avec l'organisation des derniers ateliers thématiques de la démarche. Ils seront l'occasion de travailler à la production de documents définis

dans le cadre des précédents groupes de travail. Une assemblée de clôture viendra ponctuer cette démarche et permettra de revenir sur l'ensemble des réflexions menées et les suites à donner.

---

## De nouvelles REP à venir

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit la mise en place de 5 nouvelles filières REP en 2022 (produits et matériaux de construction, huiles minérales ou synthétiques, jouets, articles de bricolage et de jardin, articles

de sports et loisirs). Les modalités d'application et leurs éventuels déploiements sur les déchetteries seront à discuter avec les collectivités adhérentes.

---

## Reprise de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur le Laonnois

Les résultats de l'étude et les pistes d'action à entreprendre ont été présentés aux entreprises au mois d'octobre 2020. Malheureusement, avec un contexte sanitaire encore difficile, les groupes de travail programmés ont dû être annulés.

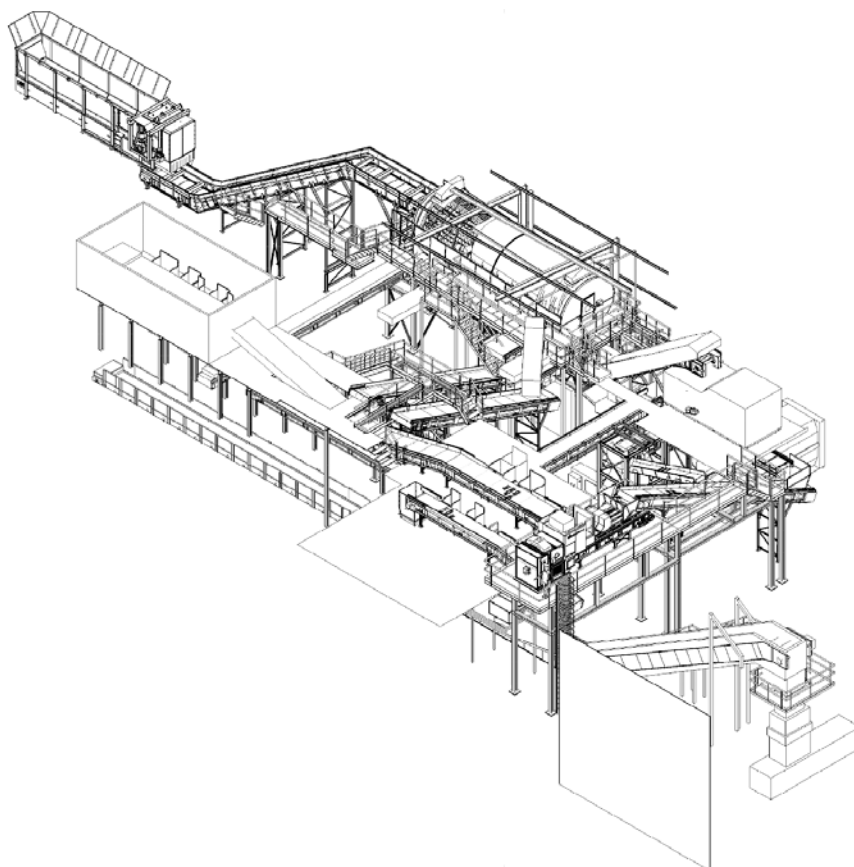
L'année 2022 sera consacrée à la relance de la démarche pour mettre en œuvre de premières synergies et engager de nouvelles entreprises dans la dynamique.

---

## Extension des consignes de tri

Les travaux prévus sur le centre de tri de Ville-neuve-Saint-Germain débuteront au mois de mai 2022. Le site sera transformé en centre de préparation. Concrètement, les fibreux (papiers, cartons) et l'acier seront toujours triés sur place et les plastiques, les briques alimentaires et l'aluminium seront conditionnés en balle pour être surtriés sur le centre de tri d'Urvillers.

6 semaines de travaux seront nécessaires pour effectuer les modifications du process (remplacement du trommel et ajout d'un trieur optique notamment).

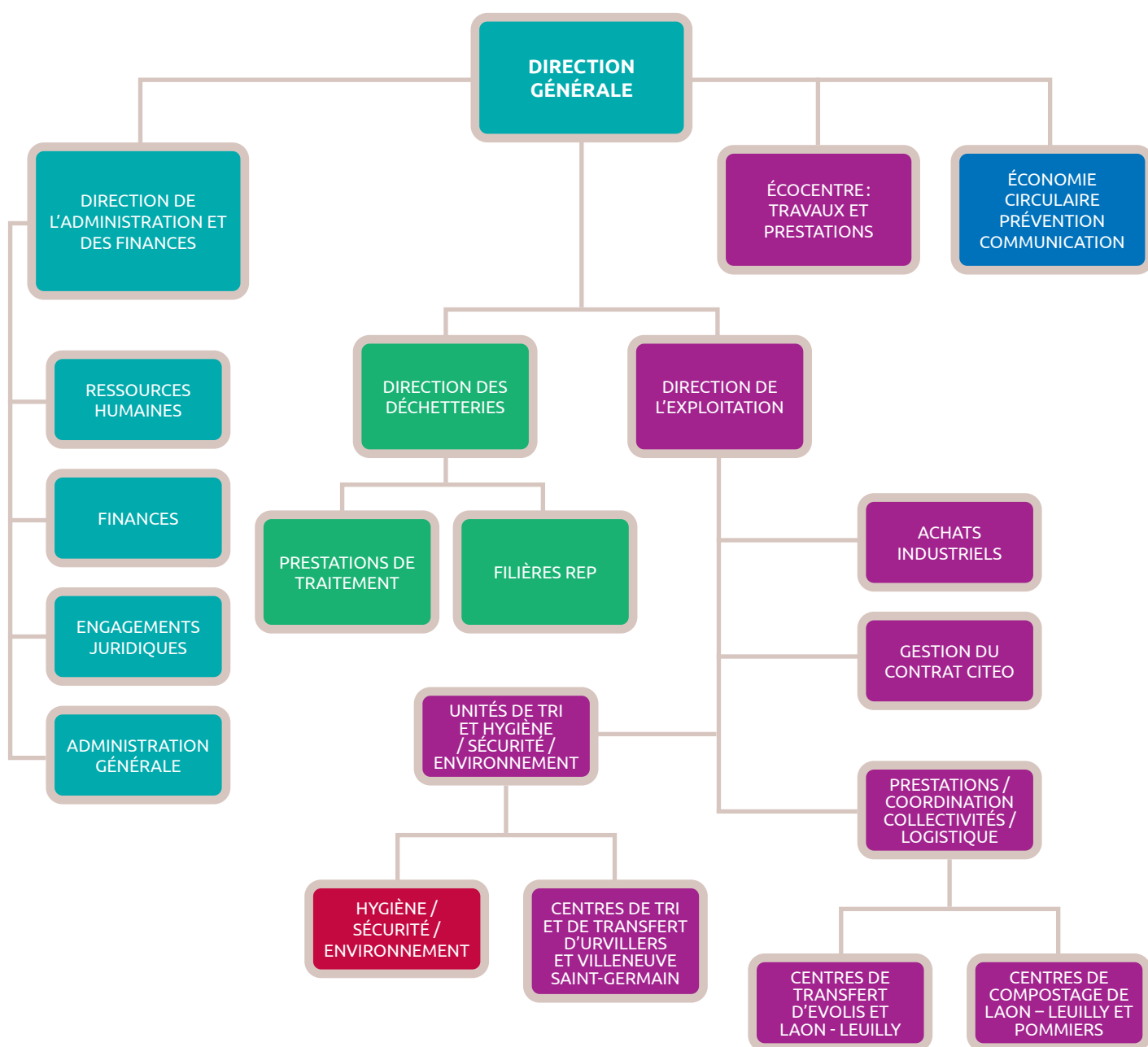


# RESSOURCES HUMAINES

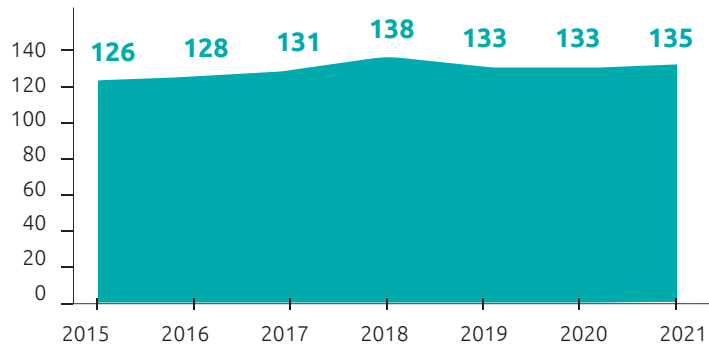
## L'équipe

En 2021, Valor'Aisne comptait 135 agents permanents répartis entre les sites de Laon, d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain. Les différentes tâches à effectuer pour la bonne marche du Syndicat sont très variées, passant des métiers de trieurs, caristes, agents de pont-basculé, chauffeurs..., aux métiers administratifs tels que comptables, chargés des ressources humaines, chargés de mission, assistantes, encadrants...

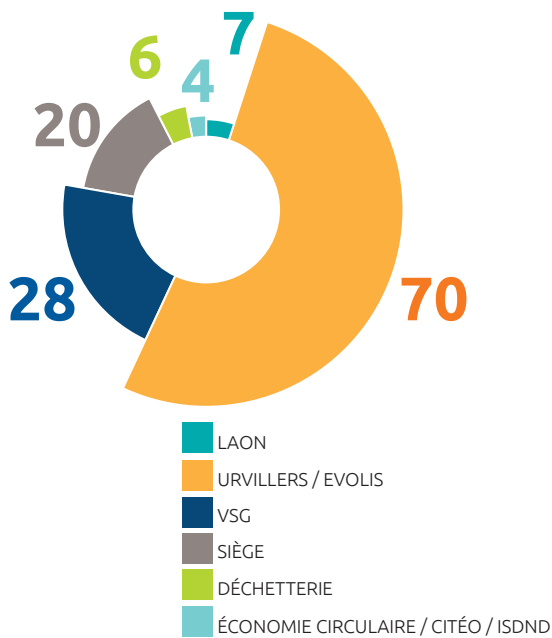
Tous les agents de Valor'Aisne œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité pour le traitement des déchets des ménages axonais.



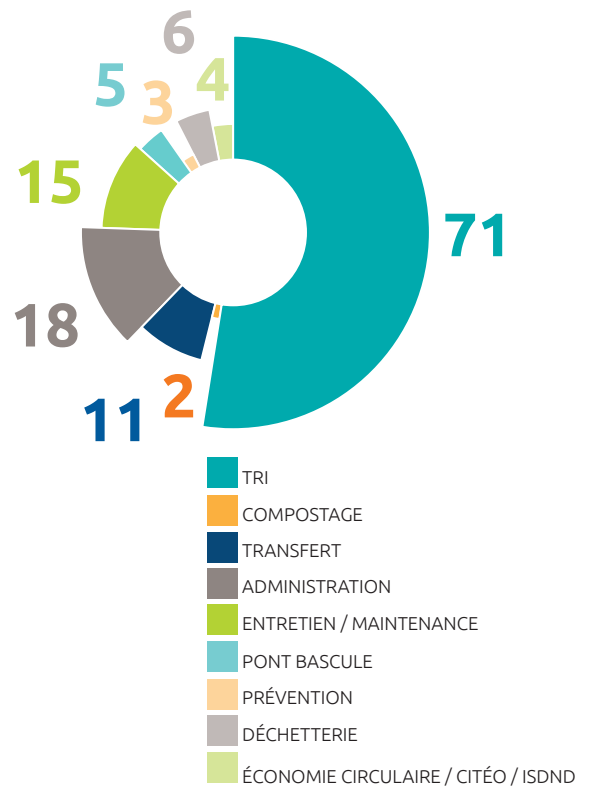
## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS (AGENTS PERMANENTS)



### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS 2021 PAR SITE



### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS 2021 PAR TYPE DE POSTE



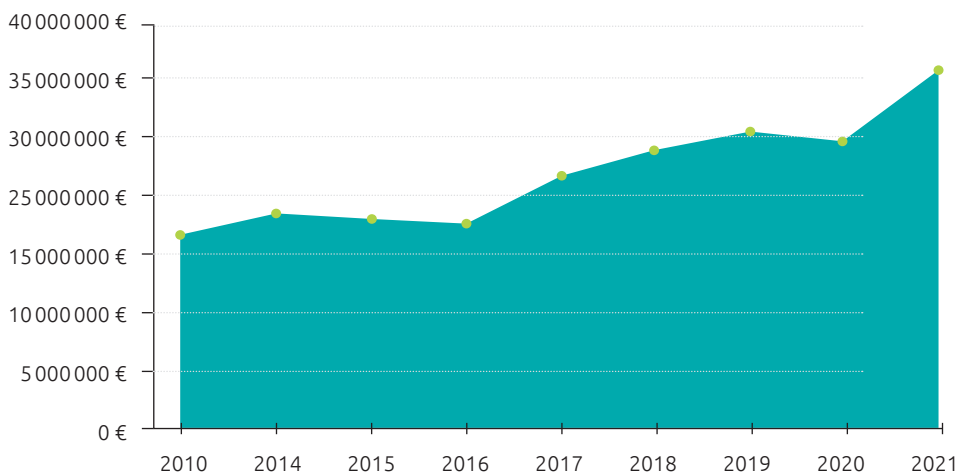
# FINANCES

## Les dépenses

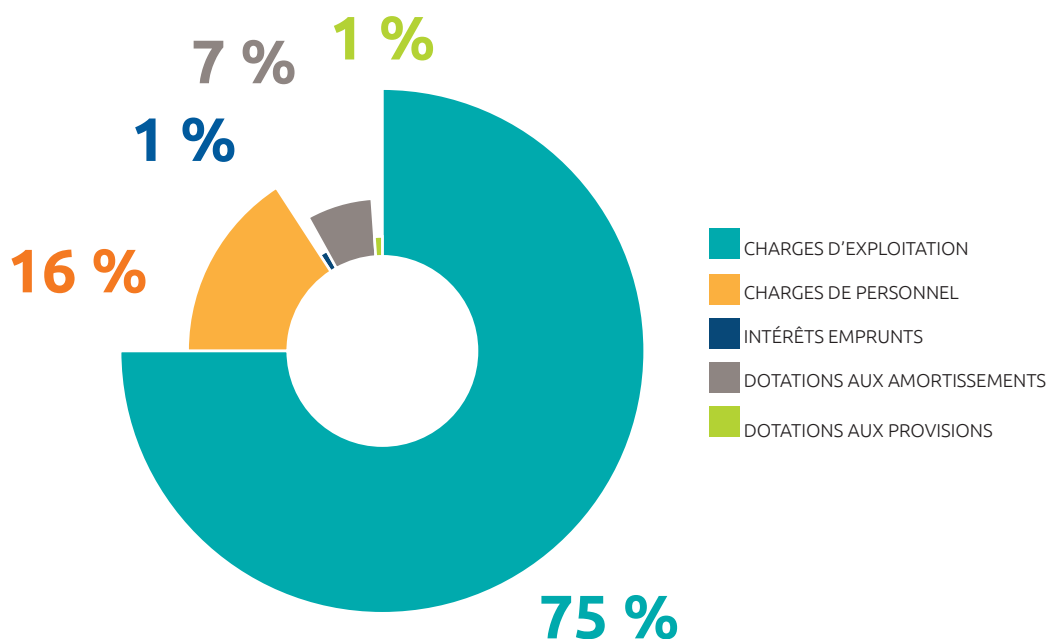
Les dépenses de fonctionnement représentent 35 935 457 € HT en 2021, soit une hausse de 24,9 % par rapport à 2020. 75 % des dépenses sont liées aux charges d'exploitation, pour un montant de 27 millions € HT. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 237 801 € HT.

Valor'Aisne étant assujéti à la TVA, tous les montants sont exprimés hors taxe.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN EUROS HT/HAB

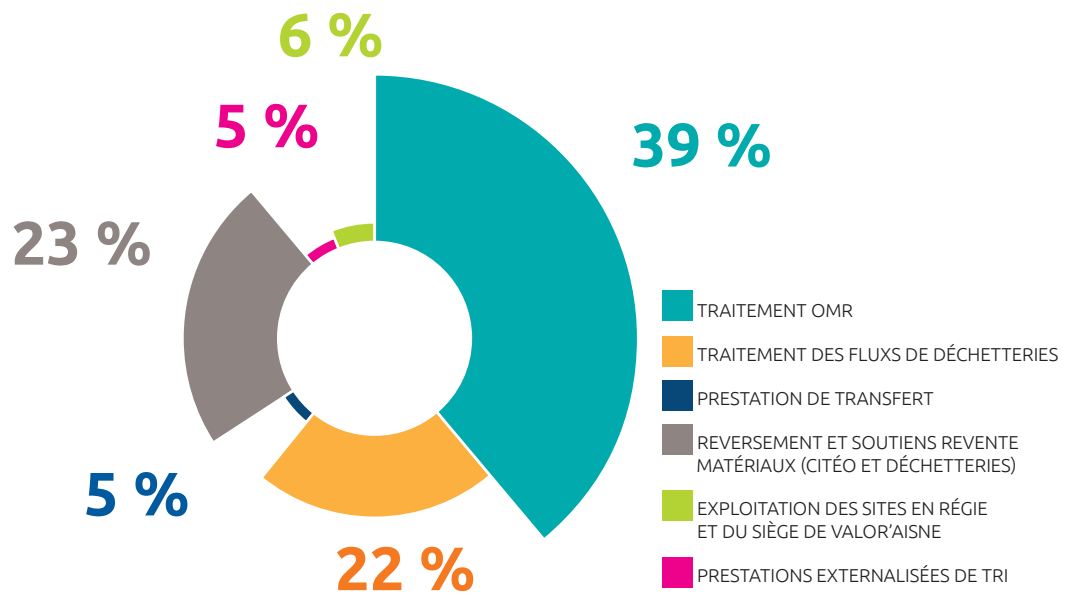


### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

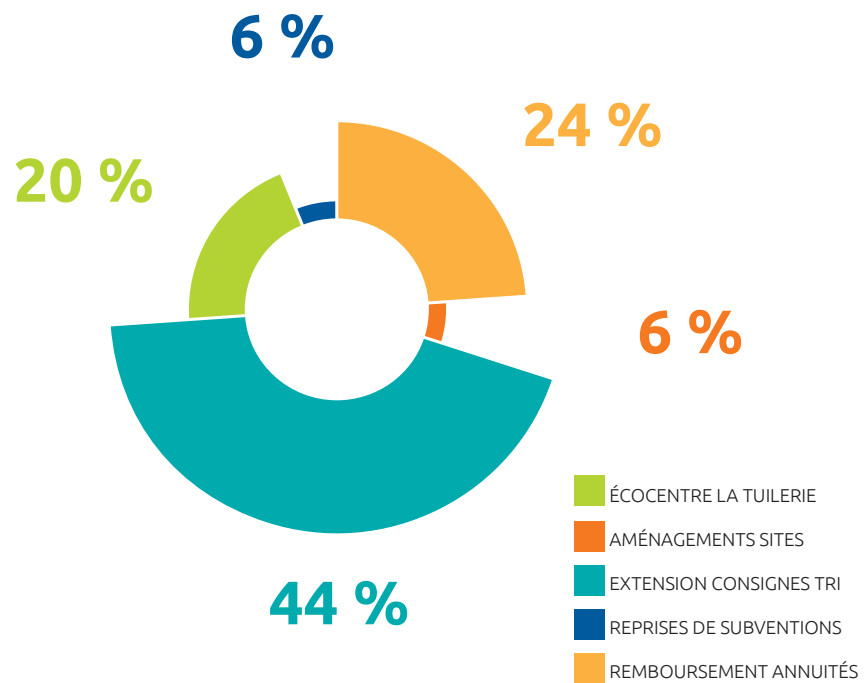




### CHARGES D'EXPLOITATION 2021



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021

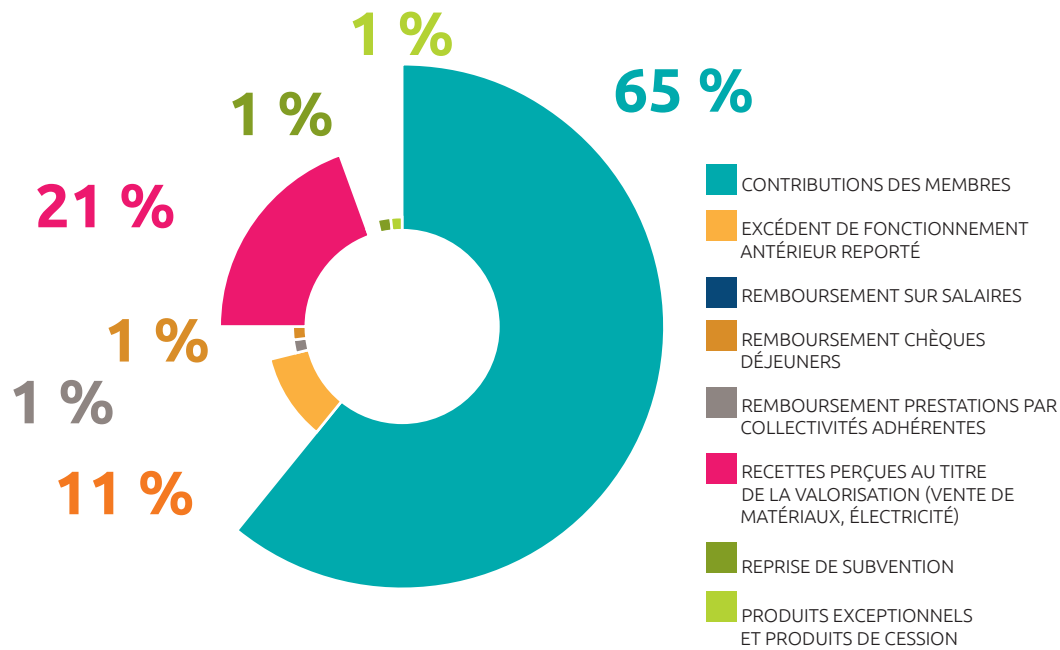


## Les recettes

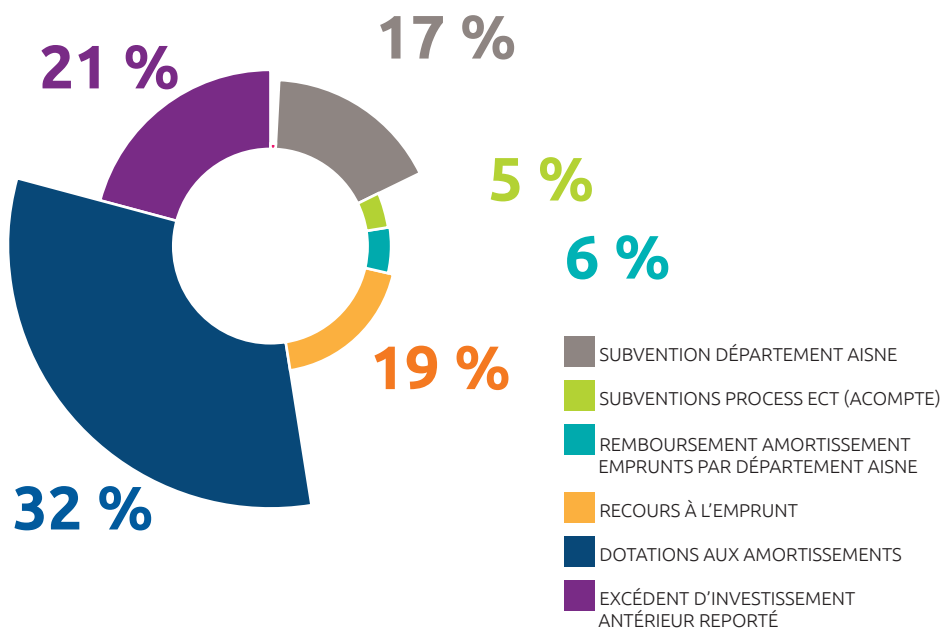
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 38 601 215 € HT et les recettes d'investissement à 7 868 413 € HT. La principale source de financement du Syndicat est la contribution des collectivités adhérentes. Ces contributions représentent 65 % des recettes de fonctionnement de Valor'Aisne soit environ 25,1 millions € HT.

En 2021, le coût moyen de traitement des déchets par habitant est de 48,52 € HT (+5,4 % par rapport à 2020).

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021



## Mode de calcul de la contribution

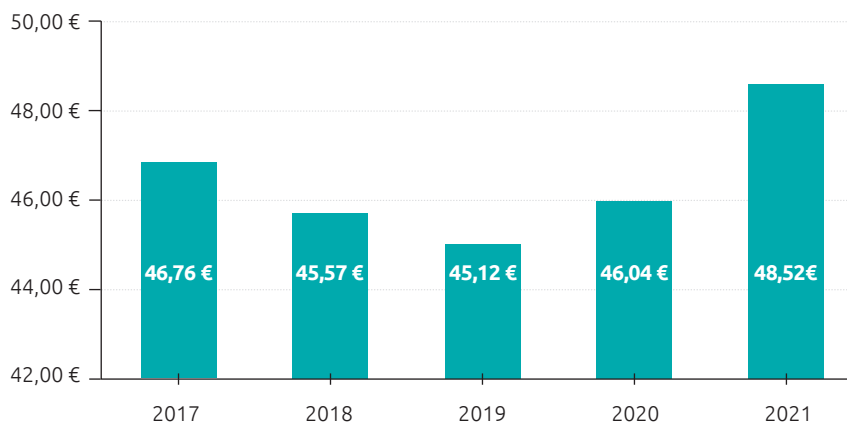
La contribution à Valor'Aisne se calcule sur :

> un coût à l'habitant pour les dépenses de l'administration générale, de transfert, de tri et d'investissement

> un coût à la tonne pour les déchets éliminés (OMr, encombrants, refus de tri), les déchets verts de porte-à-porte et les déchets collectés en déchetterie.

Ce mode de calcul a pour objectif d'inciter les collectivités à réduire la quantité de déchets éliminés, en communiquant sur la prévention et le tri des déchets.

### COÛT MOYEN EN EUROS HT/HAB



## Indicateurs financiers

	COÛT AIDÉ / TONNE			COÛT COMPLET / TONNE		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
OMr	92,99 €	85,69 €	107,75 €	96,95 €	97,37 €	116,18 €
Recyclables secs (hors verre)	226,59 €	244,58 €	255,12 €	241,73 €	264,91 €	281,36 €
Déchets verts	34,58 €	29,23 €	27,77 €	38,68 €	33,61 €	33,37 €
Déchetteries	37,34 €	33,63 €	40,53 €	48,75 €	55,66 €	61,42 €

	COÛT AIDÉ / HABITANT			COÛT COMPLET / HABITANT		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
OMr	19,82 €	22,39 €	24,94 €	22,18 €	23,02 €	26,90 €
Recyclables secs (hors verre)	12,55 €	12,28 €	14,65 €	13,39 €	13,30 €	16,16 €
Déchets verts	1,08 €	0,67 €	0,43 €	1,21 €	0,77 €	0,51 €
Déchetteries	7,27 €	5,28 €	7,84 €	9,49 €	8,74 €	11,89 €



Zone du Champ du Roy  
3 rue Montaigne - CS 10667  
02000 LAON

Tél. 03 23 23 78 20  
Fax: 03 23 23 08 04

[info@valoraisne.fr](mailto:info@valoraisne.fr)  
[www.valoraisne.fr](http://www.valoraisne.fr)

SIRET 250 208 790 000 98 - APE 3821Z